

Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 18 février 2026

Présences

27 personnes présentes, dont 24 membres :

- Conseillers communaux : DUJEU D., FAIETA S., FRIPPIAT Th., GAGLIARDONE S., GLOGOWSKI N., MATAGNE J. (Bourgmestre).
- Citoyens : AELGOET M., BADOT L., BURTON M., BUSINE Ph., COFFERNILS L., DECHAINOIS F., DEFACQZ Ch., DETRAIT-DEMECKELEER M-C., DEVILEZ W., DOGOT L., DUCHENE Ch., EECHAUDT L., LIZIN A-S., MAHIEUX M., MICHAUX F., POSTIAU A., VAN DER MEIREN E., WEETS G.
- Administration communale : NEVEUX D.
- Fondation Rurale de Wallonie : LEMAIRE C., MAITRE A.

16 personnes excusées, dont 15 membres :

- Conseillers communaux : BINATO L., BLAIMONT F., DELPORTE-DANDOIS M.
- Citoyens : CELANT J-M., CORONA-PIRET L., DEFFONTAINE-DEURBROECK V., DENUIT P., FAIETA G., FERON O., HEROLD S., HOC F., LEDECQ Ph., PIERLET A., ROMAIN S., SOUMILLON P.
- SPW-DDR : NICODEME L.

6 membres absents :

- Conseillers communaux : HERMAN J. (Echevin), JACQMIN O.,
- Citoyens : COLONVAL J., DI MARIA T., GOSSELIN J-Y., MORAUX J-M.

Monsieur MATAGNE, Bourgmestre et Président de la CLDR, accueille les participants.

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
2. Avis de la CLDR sur le nouvel avant-projet pour la création d'une maison multiservices à Gerpinnes-centre
3. Rapport annuel 2025 de l'opération de développement rural : état d'avancement des projets et rapport de la CLDR
4. Divers

Power-point de présentation de la soirée disponible pour les membres de la CLDR sur www.odr-gerpinnes.be/pages/espace-cldr/reunions-cldr.html

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Les membres de la CLDR approuvent le compte-rendu de la réunion du 13 mai 2025 sans réserve.

2. Avis de la CLDR sur le nouvel avant-projet pour la création d'une maison multiservices à Gerpinnes-centre

Un avant-projet a été approuvé par l'Administration en 2023, le permis d'urbanisme obtenu et le projet définitif était en cours de finalisation avant les élections communales d'octobre 2024. Le nouveau Collège souhaite demander à l'auteur de projet de modifier les plans pour revoir l'avant-projet. Il faudra introduire une demande de modification du permis et probablement obtenir une approbation du nouvel avant-projet par la Direction du Développement Rural.



Monsieur MATAGNE présente le nouvel avant-projet aux membres de la CLDR.

- Pour diminuer les coûts et simplifier la structure du bâtiment, le Collège ne souhaite plus surélever la façade du bâtiment. Le volume actuel du bâtiment sera conservé et les annexes à l'arrière seront supprimées. *L'ancien avant-projet prévoyait de remonter la toiture d'1m50 pour faire correspondre la hauteur du bâtiment à la façade des « Mascarades » et créer une nouvelle salle au deuxième étage.*
- Pour ouvrir le bâtiment et chercher à attirer les visiteurs, mais aussi pour permettre une visibilité en dehors des heures d'ouverture (accueil touristique, vitrine des produits locaux), le Collège souhaite créer à l'avant une grande vitrine au rez-de-chaussée. *L'ancien avant-projet prévoyait de créer sur la façade avant 4 travées de 2,5 baies correspondant au style gerpinnois.*
- Le bâtiment compte, au rez-de-chaussée, un local pour l'Office du Tourisme (19 m²), une salle d'exposition avec une vitrine des produits du terroir (18 m²), un sanitaire et une salle de réunion accessible aux PMR (43m² avec kitchenette intégrée). Accessible par l'escalier extérieur du jardin, une salle de réunion indépendante pour les comités de 30 m² (avec un sanitaire et une kitchenette intégrée). A l'étage, un espace sous les combles (52 m² au sol). Au sous-sol, des caves pour le stockage du matériel des associations (accessibles de la rue par une porte de garage latérale). A l'extérieur, un jardin pouvant servir de lieu de réception (accessible aux PMR).



- Les PMR pourront accéder à l'Office du Tourisme, à la salle d'exposition, à une salle de réunion et à un sanitaire via une rampe en façade ou par le jardin.
- Les travaux sont estimés à ce stade à 490.700€ (hors honoraires) soit une économie de 189.000€ par rapport à l'avant-projet de 2023.
- La façade sera dans les tons gris, en briques ou avec des pierres de récupération.



Les membres de la CLDR débattent par rapport aux choix urbanistiques, mais les goûts sont malheureusement subjectifs. Le bâtiment se trouve dans un périmètre d'intérêt esthétique, qu'il faudrait renforcer, mais autour on trouve des styles très hétéroclites. La création d'une vitrine est jugée ringarde, mais on en trouve sur les bâtiments autour et c'est plus efficace qu'une enseigne. La création de baies horizontales ne correspond pas avec le cadre bâti comprenant d'avantage d'éléments verticaux. Les critères esthétiques sont importants mais il faut privilégier les fonctions du bâtiment. Une demi vitrine est jugée suffisante. Il est proposé d'utiliser des murs-rideaux avec des parties pleines et des parties vitrées (voir illustration). Certains souhaitent moderniser le bâtiment. Etc.



Un membre s'interroge sur les besoins, si la diminution du projet pour des raisons financières (taille, nombre et fonctions des espaces) répond toujours aux demandes.

Les membres de la CLDR demandent au Collège d'essayer de rapprocher les deux points de vue en surélevant la façade et en créant une vitrine. La diminution du coût financier est intéressante, tout comme l'intégration du projet dans son environnement, mais le coût du projet doit être maîtrisé.

Des subsides seront sollicités auprès du Commissariat Général au Tourisme. La demande de subsides pour l'acquisition et l'aménagement du bâtiment avait été rejetée car le dossier ne comportait pas alors le permis d'urbanisme.

Le dossier projet et la convention-réalisation pour l'obtention des subsides devront être signés par la Ministre du Développement rural avant septembre 2027, date de la fin de validité du PCDR de Gerpinnes.

3. Rapport annuel 2025 de l'opération de développement rural

Ce rapport doit être transmis chaque année pour le 31 mars à la Direction du Développement rural, au Pôle Aménagement du Territoire et à la Ministre de la Ruralité. Composé d'un fichier excel (annexes 1, 2 et 5) et d'un fichier word (annexes 3 et 4), il sera approuvé lors du Conseil communal du 24/03/2025.

Etat d'avancement des projets

Etat d'avancement des projets en convention Développement rural :

Création d'ateliers ruraux à Gougnyes – fiche-projet 34 du premier PCDR : Le Collège va soumettre le dossier au BEP ou à Igretéc en 2026 afin qu'ils étudient les perspectives et déterminent un projet pour le site des anciens Ateliers Marcelle, qui se trouve en zone d'activité économique mixte. En fonction des résultats de l'étude, le projet pourrait être abandonné ou partiellement mis en œuvre. Le Bourgmestre explique que des activités de loisirs pourraient y être développées (HoreCa, espaces de jeux pour les enfants) en lien avec le RAVeL, le Bois d'Annie et la carrière Mainchevaux.

Aménagement de la salle des Guichoux à Joncret en Maison de village et aménagement des abords – fiches-projet 1.7 et 3.39 du PCDR : Les travaux d'aménagement des abords ont débuté en mars 2025 et devraient se finaliser en mars 2026, il reste à installer la plaine de jeux et à mettre la dolomie. La Commune a eu gain de cause devant la justice de paix, le voisin doit lui accorder le droit d'échelle pour la réalisation des travaux. La Commune espère pouvoir ouvrir le dialogue pour apaiser ses craintes et proposer des aménagements (ex : palissade pendant les travaux). Les travaux d'aménagement de la salle vont donc pouvoir débuter. Il y aura probablement une révision des prix par l'entreprise, l'augmentation sera réclamée au voisin.

Création d'une maison multiservices à Gerpinnes-centre – fiches-projet 2.12 et 3.4 du PCDR : Voir point 2 de l'ordre du jour.

Aménagement de la Place Léon Gonthier de Gerpinnes (phase 2 – démolition et aménagement) – fiche-projet 3.6 du PCDR : La Ministre a signé la convention-réalisation en novembre 2025, octroyant ainsi un subside DR de 332.000€ pour les travaux estimés à 415.000€. La procédure d'adjudication a été lancée en janvier 2026. La démolition (lot 1) est prévue en 2026 et sera suivie de l'aménagement de l'espace libéré (lot 2). Les offres reçues sont nettement inférieures à l'estimation.

Budget participatif 2022 – subvention Développement rural : Le lancement du dernier projet en cours, « itinéraires découverte : nos villages dans la grande guerre » du Cercle d'histoire et de généalogie, a débuté le 11 novembre 2025. Une visite pourrait être organisée avec la CLDR.

Aménagement de la Place d'Acoz – fiches-projet 3.17 du PCDR : La Ministre a octroyé une convention-faisabilité en décembre 2025 pour ce projet estimé à 1.289.000€ : 421.000€ max. de subsides DR pour les acquisitions et les travaux. La Commune va contacter les riverains pour faire l'acquisition des devants-de-porte en 2026. Le Bureau d'études communal sera auteur de projet. Le dossier projet et la convention-réalisation pour l'obtention des subsides devront être signés par la Ministre du Développement rural avant septembre 2027.

Le Bourgmestre souhaite déplacer le monument aux morts qui se trouve rue de Moncheret sur la Place d'Acoz afin de le mettre en valeur et d'aménager des espaces de stationnement (8 nouveaux appartements, pharmacie, RAVeL). Il demande l'avis de la CLDR et organisera un référendum pour consulter les habitants du village d'Acoz. Pour les membres, ce n'est pas choquant de vouloir déplacer le monument si c'est pour le mettre en valeur. Elle suggère de solliciter un avis technique pour vérifier si ce déplacement est aisé et de demander l'avis des donateurs vivants. Il pourrait être déplacé devant le local de la fanfare mais étant donné qu'il y a déjà 3 monuments sur la Place et que ce monument est imposant, la CLDR propose de le déplacer ailleurs. Deux espaces sont suggérés : le long du RAVeL près de l'ancienne gare ou sur l'espace gazonné situé entre la rue de la Raguette et la rue des Ecoles.



Budget participatif 2025 – subvention Développement rural : Un subside DR de 10.000€ a été octroyé par la Ministre pour la réalisation des projets. Il y a eu 10 dossiers de candidatures déposés et 6 dossiers étaient recevables. 5 projets ont été sélectionnés après le vote des citoyens (195), sur base du classement final établi par le comité de sélection (composé des membres de la CLDR). La première rencontre entre les porteurs de projets et les services communaux s'est tenue en janvier 2026. Les 5 projets lauréats sont : bancs d'agrément dans le parc Saint-Adrien, toile solaire pour l'école d'Hymiee, place aux arbres dans le parc Saint-Adrien, QR Codes « Ici autrefois » et Soce Marie Linô.

Le projet Soce Marie Linô sera déjà réalisé ce dimanche 22 février 2026. Le Cercle d'histoire et de généalogie a déjà construit la géante qui sortira avec la société de carnaval de Gerpinnes. Un spectacle reproduisant le procès de la sorcière Marie Linô sera joué par la nouvelle confrérie Place de la Scierie à 15h00.

Construction d'une infrastructure de rencontre et d'hébergement à Gerpinnes – fiche-projet 2.1 du PCDR : La demande de convention-faisabilité pour la réalisation de ce projet estimé à 1.492.700€ n'a pas été retenue par la Ministre lors de la session d'approbation d'octobre 2025. Etant donné la fin de validité du PCDR en septembre 2027, l'Administration a demandé à la Commune de transformer le projet de convention-faisabilité en

convention-exécution (promesse de subsides de 680.000€ pour la réalisation des travaux). Le Conseil communal a approuvé le 17 février 2026 le projet de convention-exécution qui sera introduit à la session d'avril 2026.

Le Bourgmestre explique qu'il n'y a pas eu de changement apporté au projet présenté par l'auteur lors de la dernière réunion de la CLDR. La CLDR avait demandé que le bâtiment soit déplacé à côté du Service travaux (cf PV du 13 mai 2025). Cette demande sera étudiée car l'emplacement envisagé est une zone humide, voir marécageuse. Un cheminement piéton pourra être aménagé afin de valoriser le parking du Service travaux le week-end comme espace de stationnement. Toutes les parcelles seront viabilisées (eau et égouttage) dans le cadre du projet de développement économique de la zone des Acec, la Commune va désigner IGRETEC ou le BEP en 2026 pour la réalisation d'une étude (fiche-projet R.18 du PCDR).

Etat d'avancement des autres projets du PCDR :

Le document nommé « état d'avancement des projets du PCDR de Gerpinnes », mis à jour chaque année pour la CLDR, a été transmis avec la convocation, en demandant aux membres d'en faire la lecture préalable à domicile. Les avancées principales sont présentées en séance. Des informations complémentaires sont apportées aux membres sur les projets suivants et ajoutées à l'état d'avancement des projets :

Aménagement de la Place de la Scierie – fiches-projet 1.2, 1.5, 2.2 et 2.11 du PCDR et **Aménagement du site des anciennes usines Bernard à Gerpinnes** – fiche-projet 3.53 du PCDR : Le BEP va être désigné pour la réalisation d'une étude d'analyse de l'environnement et des besoins pour le développement de ces 2 zones. Le projet vise à permettre de conjuguer différentes fonctions : commerces, logements, stationnement, place du marché. Le Bourgmestre envisage la création d'une halle, la mise en valeur du cours d'eau et le prolongement de la rue commerçante sur le site de la scierie et le développement de logements sur le site Bernard. Le projet serait ensuite proposé à des investisseurs privés. La Commune attend l'approbation d'Infrasport sur l'avant-projet pour l'agrandissement de la salle Bratanov.

Création de logements trempins et de logements locatifs pour les jeunes – fiches-projet 1.2, 3.2 et 3.56 du PCDR : Ces projets sont en cours : la conciergerie du service travaux sera aménagée en avril 2026 en logement locatif réservé aux jeunes. Le Collège souhaite également aménager la cure de Gougny (création de kots avec espace commun dans ce gros bâtiment qui a été incendié), l'ancienne maison de l'instituteur de Fromiée et envisage l'acquisition de l'ancienne gendarmerie de Gerpinnes. Le jeune (ménage) percevra une rétribution des loyers s'il s'installe sur la Commune au terme du bail de location. Un comité d'acquisition serait mis en place pour désigner les locataires, composé de membres de la CLDR, du Conseil des Seniors, du Conseil des Jeunes et de Conseillers communaux.

Création d'un RAVeL entre Acoz et Mettet – fiche-projet 1.3 du PCDR : La fin des travaux est prévue pour fin décembre 2026, le chantier d'égouttage est en cours et réalisé avec les élèves d'une section professionnelle. Les travaux de rénovation du pont de la rue Lucien François ont débuté en janvier 2026 et s'achèveront avant la pentecôte. Celui-ci sera réalisé avec une structure métallique et le pont sera surélevé de 40 cm afin de permettre le passage des véhicules d'entretien du RAVeL. Le SPW a octroyé un subside de 195.000€.

Création d'un cœur de village aux Flaches – fiche-projet 2.3 du PCDR : Le Conseil communal a approuvé le 17 février 2026 le projet d'aménagement et de plantations des abords de la Maison de Village estimé à 246.000€. La Commune utilisera pour sa réalisation les subsides du droit de tirage végétalisation 2024 (108.000€) et une partie du droit de tirage pour la plantation de ligneux. Le Bourgmestre présente les plans du projet qui sera réalisé en 2026 : création de deux espaces d'accueil pour les parents près de l'école, création d'une drève pour un accès aux quartiers résidentiels en poussettes vers l'école et les jeux (en orange), création d'un terrain de

pétanque (en mauve), végétalisation du site et désimperméabilisation du sol avec un système de récupération des eaux de pluie (turquoise) et un accès à l'arrière pour les livreurs.



Création d'une liaison douce entre Gerpinnes, Hymiée et Hanzinne – fiche-projet 3.3 du PCDR : Ce projet est considéré comme réalisé, avec l'aménagement d'une chaussée à voie centrale rue d'Hymiée en septembre 2025. En phase test pendant 1 an, les usagers peuvent donner leur avis. Il y a pour instant peu de réponses, avec des pour et des contres. Le Collège souhaiterait reproduire ce dispositif à d'autres endroits. *Un membre notifie que la rue de la Scavée à Acoz pourrait-être intéressante pour reproduire le dispositif.*

Aménagement d'un cheminement sécurisé entre Fromiée et Gerpinnes – fiche-projet 3.10 du PCDR : Ce projet est en cours, le marché a été attribué pour l'aménagement d'une piste cyclo-piétonne de 2m50 en site propre le long de la N574, rue J. Caramin et rue de Fromiée jusqu'au croisement avec la rue des Acec. Les travaux débuteront au deuxième semestre 2026. Le prolongement de la piste cyclo-piétonne jusque Fromiée n'est pas en projet en raison du coût financier et du fait que les parcelles le long de la voirie sont privées.

Rénovation et mise en valeur des deux tours du château d'En-Haut à Gerpinnes – fiche-projet 3.12 du PCDR : La tour à l'entrée deviendra un abribus : les annexes et portes seront retirées, la charpente mise en évidence à l'intérieur et un dispositif sera installé pour éviter les oiseaux. Les membres échantent : l'accueil des oiseaux n'est pas approprié dans un abribus (déjections), un plafond de verre c'est salissant, un grillage ou un filet. La tour de gauche sera rejointoyée et sécurisée. Le petit pavillon au fond du parc sera aménagé en abri pour les fumeurs. Les travaux sont inscrits au budget 2026 (410.000€) et des subsides AWAP ont été sollicités.

Aménagement d'un cheminement entre Bertransart et Gerpinnes – fiche-projet 3.24 du PCDR : Une traversée cyclo-piétonne a été aménagée au carrefour entre la rue du Sondage et la N574. Un membre indique qu'il serait judicieux de placer des barrières pour marquer le stop pour les cyclistes.

Aménagement du local de l'unité scout de Loverval – fiche-projet 3.30 du PCDR : Une convention a été conclue pour l'utilisation des sanitaires de la salle Brasseur en 2025 et le Bourgmestre a demandé à l'unité de lister les travaux nécessaires. L'Unité scout de Joncret a demandé la sécurisation de la place (estimée à 30.000€) et d'étudier l'agrandissement de leur local dans la salle Mélot.

Le bilan de l'état d'avancement 2025 des projets du PCDR : 16 projets réalisés, 59 projets en cours, 25 projets en attente et 5 projets abandonnés.

Le rapport annuel sera mis à la disposition de la population sur le site Internet de l'ODR et accompagné de la version « light » de l'état d'avancement des projets (sans les éléments « futurs »).

Rapport d'activités de la CLDR

La CLDR s'est réunie 4 fois en 2025 :

- Février : accueil de nouveaux membres, élaboration du rapport annuel 2024, approbation de la demande de subvention pour le budget participatif et demande de convention pour la construction d'une infrastructure de rencontre et d'hébergement à Gerpinnes.
- Mai : visite de la Maison Thomas de l'Unité Scout Saint-Pierre de Morialmé et avis de la CLDR sur la fiche-projet actualisée « construction d'une infrastructure de rencontre et d'hébergement ».
- Septembre : Comité de sélection du budget participatif – recevabilité des projets.
- Décembre : Comité de sélection du budget participatif – sélection des 5 projets lauréats.

Composition de la CLDR :

La CLDR prend acte :

- de la démission de Karine Lallemant en septembre 2025 pour raisons personnelles.
- de la démission d'Alain STRULENS en janvier 2026 suite à la démission de son mandat de Conseiller communal.
- de la démission d'Emilie Henry en janvier 2026 en raison de son déménagement hors entité.
- de la prestation de serment de David DUJEU comme Conseiller communal en août 2025.
- de l'installation de Thierry FRIPPIAT comme Echevin en décembre 2025 (culture - tourisme - loisirs - patrimoine historique - activités en plein air - santé – communication).

Programmation future des projets

- La Commune a la possibilité d'introduire une seule convention-exécution Développement rural dans les deux dernières années de validité du PCDR, soit entre septembre 2025 et septembre 2027. La Commune a sollicitée une convention-exécution pour la **construction d'une infrastructure de rencontre et d'hébergement à Gerpinnes** (fiche-projet 2.1) voir point 2 de l'ordre du jour.
- La CLDR recommande au Conseil communal d'**élaborer un troisième PCDR dès 2028**, soit au terme de la validité du PCDR 2017-2027, et de solliciter l'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie.

4. Divers

Sentiers : Le Bourgmestre répond à un membre que les agents constateurs peuvent-être appelé par les citoyens lorsque les servitudes de passage sont entravées (haies à tailler par exemple) et que le Collège a la volonté de mettre en place un groupe de travail pour nommer les sentiers recensés.

Budget collaboratif : Le Bourgmestre explique que 4 projets ont été déposés par les Conseillers communaux (projet de 5.000€ max. porté par des membres de la minorité et de la majorité réunis) : borne de réparation de vélos (qui est le projet lauréat, deux stations seront installées), écrans et santé mentale-accompagner nos enfants à l'ère du numérique, mise en valeur de nos lieux-dits et balade autour des fruitiers. Le Bourgmestre souhaite mettre en place les 4 projets.

Chemin du Try Marie Linô : Un membre signale que cette voirie réfectionnée en août 2025 est déjà dans un état lamentable. La voirie a été refaite via la technique du retraitement en place avec double enduisage, utilisée sur les chemins agricoles, mais il y a des problèmes techniques et de stagnation d'eau à certains endroits. La voirie avait été déstructurée par le premier entrepreneur. La Commune va interpeler l'entrepreneur. Le trafic a augmenté depuis que la route a été refaite. Le Bourgmestre envisage de poser des blocs de bétons au milieu de la voirie, pour limiter l'accès aux tracteurs, cyclistes et promeneurs.

Allée Centrale aux Flaches : Le Collège a pour projet de rénover cette voirie.

Mise à l'honneur de Marie-Claude DETRAIT-DEMECKELEER, membre de la CLDR, qui a été élue Présidente du Conseil Consultatif des Seniors.

Le grand nettoyage de printemps aura lieu du 26 au 29 mars 2026.

Monsieur MATAGNE, Bourgmestre et Président de la CLDR, conclut la réunion en remerciant les membres pour leurs questions et propositions.

Céline LEMAIRE et Anne MAITRE,
Fondation Rurale de Wallonie